

FLASH INFO

Aux TCT & ICT

Il y a quelques jours, l'UNSA Défense vous informait qu'elle avait interpellé le DRH/DGA lors du Comité Technique Ministériel au sujet de la communication tardive des AP 2019 et l'inquiétude des agents face à cette situation.

Nous venons d'être informés que la **Commission Paritaire Spécifique (CPS/ICT-TCT) se tiendra le 6 septembre prochain**. Nos élus, Cédric CARUANA (SIAé-Clermont) et Emeric Teil (DGA-DT-Bourges) représenteront l'UNSA Défense.

Si à ce stade, nous n'avons pas communication de l'enveloppe dédiée aux revalorisations et mises en trajectoires, il s'avère que celles mises en œuvre en 2018 seront poursuivies.

Pour ce qui concerne les Augmentations Personnalisées 2019, voici les montants :

- **ICT : 55€**
- **TCT : 39€ (AP) + 22€ (AP fixe pour rattrapage salarial vis-à-vis des titulaires).**

Rien n'est écrit concernant l'AP fixe des TCT, il semble donc que celle-ci soit maintenue au regard des écarts salariaux encore constatés entre non titulaires et titulaires. Pour les nouveaux entrants, l'AP fixe est attribuée à tous les TCT, seule la part des 39€ est soumise à la courbe de Gauss (APR/APS/APB/APE/PAP) dans les proportions ci-dessous. Cette AP fixe ne concernera pas les agents recrutés au cours du dernier trimestre 2018.

En complément :

Les AP qu'elles soient au bénéfice des ICT ou des TCT sont appliquées selon une courbe de Gauss que vous connaissez toutes et tous, depuis les informations délivrées par les délégués UNSA Défense lors des séances d'informations qui vous sont dédiées.

Les taux d'AP seront aussi et ainsi modifiés :

- **APE exceptionnelle** (soit x3) = 5% des agents
- **APB bonifiée** (soit x2) = 20% des agents
- **APS standard** (soit x1) = **60% des agents** (au lieu de 50% jusqu'en 2017)
- **APR réduite** (soit x0,5) = **10% des agents** (au lieu de 20% jusqu'en 2017)
- **PAP pas d'AP** (soit 0) = 5% des agents

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision